

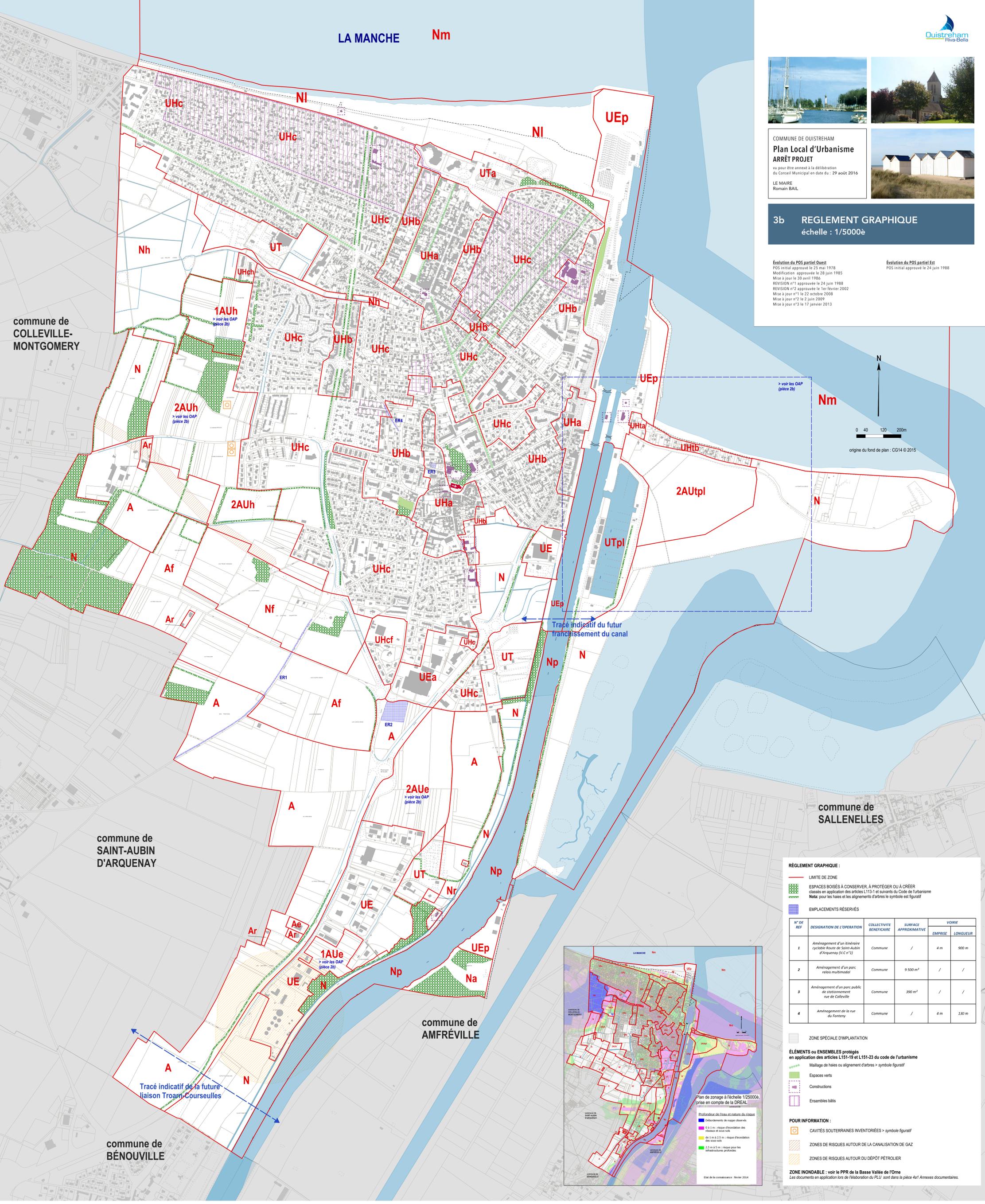
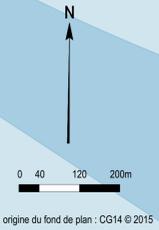


COMMUNE DE OUISTREHAM  
**Plan Local d'Urbanisme**  
**ARRÊT PROJET**  
vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal en date du : 29 août 2016  
LE MAIRE  
Romain BAILL

**3b** **REGLEMENT GRAPHIQUE**  
échelle : 1/5000<sup>e</sup>

Évolution du POS partiel Ouest  
POS initial approuvé le 25 mai 1978  
Modification approuvée le 28 juin 1985  
Mise à jour le 30 avril 1986  
REVISION n°1 approuvée le 24 juin 1988  
REVISION n°2 approuvée le 1er février 2002  
Mise à jour n°1 le 22 octobre 2008  
Mise à jour n°2 le 2 juin 2009  
Mise à jour n°3 le 17 janvier 2013

Évolution du POS partiel Est  
POS initial approuvé le 24 juin 1988



commune de COLLEVILLE-MONTGOMERY

commune de SAINT-AUBIN D'ARQUENAY

commune de SALLENELLES

commune de AMFRÉVILLE

commune de BÉNOUVILLE

**RÈGLEMENT GRAPHIQUE :**

- LIMITE DE ZONE**
- ESPACES BOISÉS À CONSERVER, À PROTÉGER OU À CRÉER**  
classés en application des articles L151-1 et suivants du Code de l'urbanisme  
Nota: pour les haies et les alignements d'arbres le symbole est figuratif
- EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**

N° DE REF	DESIGNATION DE L'OPERATION	COLLECTIVITE BENEFICIAIRE	SURFACE APPROXIMATIVE	VOIRIE	
				EMPRISE	LONGUEUR
1	Aménagement d'un itinéraire cyclable (Route de Saint-Aubin d'Arquenay (V.C n°1))	Commune	/	4 m	900 m
2	Aménagement d'un parc relais multimodal	Commune	9 500 m <sup>2</sup>	/	/
3	Aménagement d'un parc public de stationnement rue de Colleville	Commune	390 m <sup>2</sup>	/	/
4	Aménagement de la rue du Fontenay	Commune	/	4 m	130 m

- ZONE SPECIALE D'IMPLANTATION**
- ÉLÉMENTS OU ENSEMBLES PROTÉGÉS en application des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme**  
Maillage de haies ou alignement d'arbres > symbole figuratif
- Espaces verts
- Constructions
- Ensembles bâtis
- POUR INFORMATION :**
- CAVITÉS SOUTERRAINES INVENTORIÉES > symbole figuratif
- ZONES DE RISQUES AUTOUR DE LA CANALISATION DE GAZ
- ZONES DE RISQUES AUTOUR DU DÉPÔT PÉTROLIER
- ZONE NONDABLE :** voir le PPR de la Basse Vallée de l'Orne  
Les documents en application lors de l'élaboration du PLU sont dans la pièce 4a1 Annexes documentaires.

